

Association rivière Rhône-Alpes Auvergne
***La gestion des espèces exotiques
envahissantes des milieux aquatiques.***

***Journée technique d'information et d'échanges
Poisy vendredi 09 juin 2017.***

***Stratégie et perspectives dans les
bassins***

Rhône-Méditerranée et Corse.

***Etat des savoirs et des savoir-faire sur les EEE,
enseignements de l'étude de l'agence de l'eau.***

F. Chambaud, agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

Pourquoi une telle démarche ?

- Directive cadre sur l'eau : bon état écologique des masses d'eau et des zones protégées (non-dégradation, restauration) ;
- SDAGE 2016-2021, non-dégradation 6C-03, restauration 6C-04 (éradiquer, réduire, contenir, éliminer) ;
- Connaître les EEE dans les bassins ;
- Construire des listes d'EEE appropriées pour les milieux aquatiques et humides ;
- Etat des savoirs et savoir-faire (enquête, retours d'expérience) ;
- Besoin d'éléments opérationnels pour l'action des SDAGE (stratégie de bassin) ;
- Accompagnement des acteurs (fiches opérationnelles : espèces, méthodes, actions) ;
- Guider les aides du programme d'intervention.

**Recours à une prestation de marché public
(CCEAU-TEREO).**

Quelles prestations pour y répondre?

Enquête Internet des acteurs (2094 envois, 665 réponses, 213 exploitables) :

- **Connaître les EEE émergentes ou présentes dans les milieux aquatiques et humides des bassins ;**
- **Analyser les interventions mises en œuvre (où, qui, pourquoi, comment... ?) ;**

Entretiens téléphoniques complémentaires :

- **Retour d'expérience sur les plans d'actions.**

Propositions de recommandations pour l'action des SDAGE.

Livrables consultables en ligne

<http://www.documentation.eaufrance.fr/selection-du-reseau-des/article/savoirs-et-savoir-faire-sur-les>

- **Tome 1, volume 1, rapport** : état des savoirs et des savoirs faire (méthode, réponse à l'enquête en ligne, initiatives publiques ou privées, REX plans d'actions flore et faune invasives ;
- **Tome 1, volume 2, annexes** : questionnaire, listes des EEE végétales et animales, nombre de réponse, CR de entretiens téléphoniques, localisation par sous-bassins versants des EEE citées;
- **Tome 2, volume 3, rapport** : contexte et objectifs, hiérarchisation des EEE, mise en œuvre opérationnelle (plan d'actions), préconisations pour l'action des SDAGE ;
- **Tome, volume 4, fiches pratiques** : définir suivre et évaluer un plan d'actions, sélectionner les EEE, choisir et appliquer des techniques de gestion, fiches espèces, bibliographie.

Quelques éléments

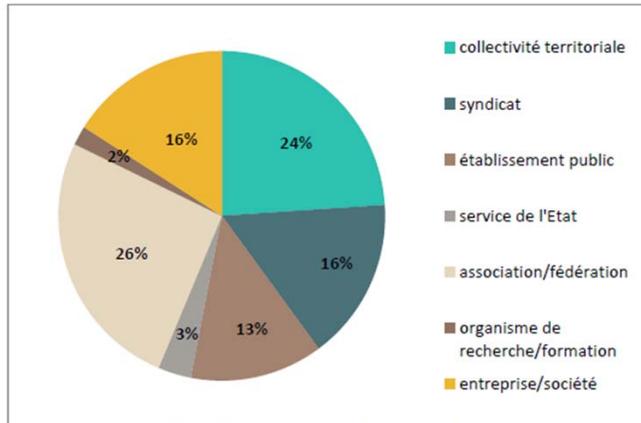


Figure 4 : répartition des réponses à l'enquête par type d'organisme (N=213)

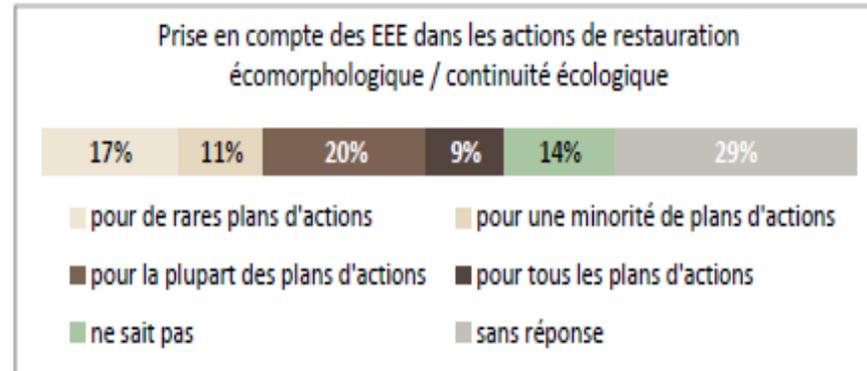
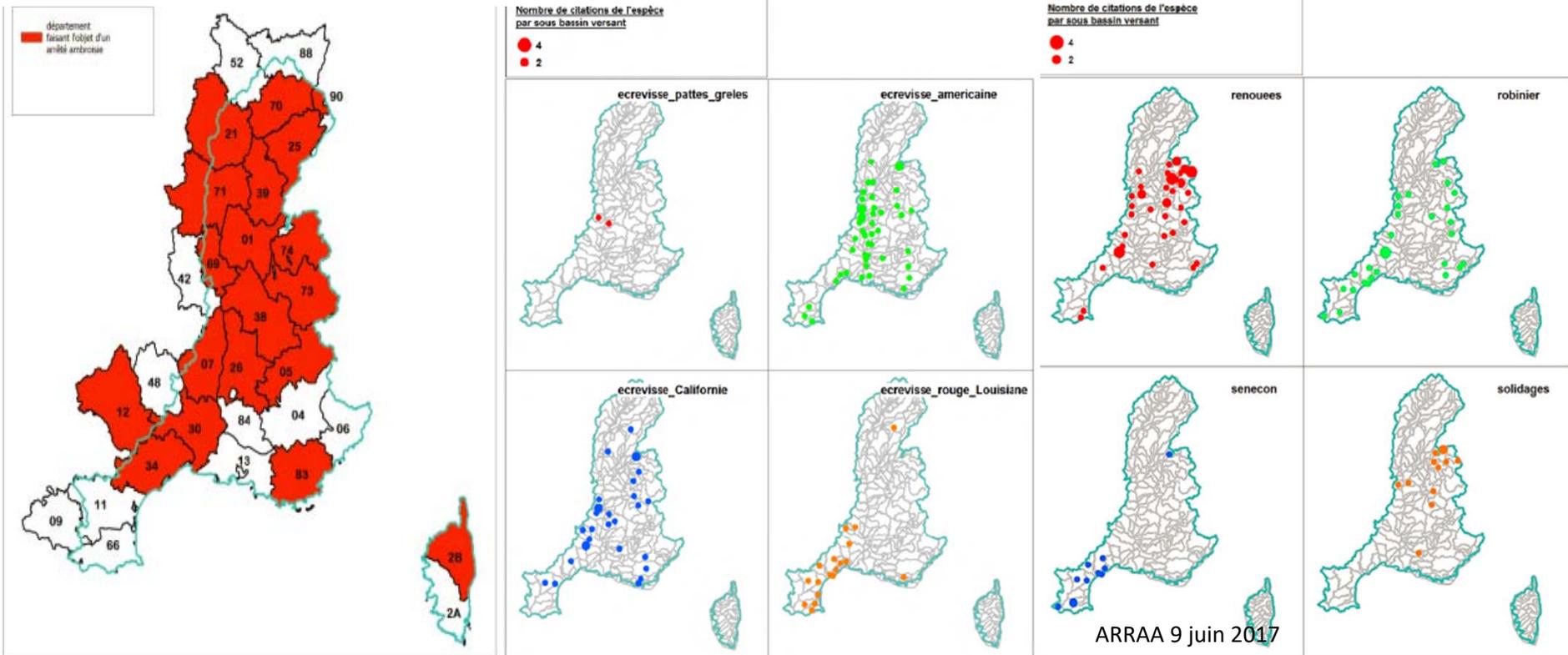


Figure 21 : prise en compte des effets éventuels sur la dynamique des populations invasives des actions de restauration éco-morphologique ou celles pour rétablir la continuité écologique (n=95)



Que retenir !

De nombreuses initiatives recensées dans les bassins :

- **345 sur 59 EEE végétales dont 9 principales (renouées, jussies, berce du Caucase, solidages, balsamines, buddleia, griffes de sorcières, robinier faux acacia) ;**
- **33 sur 12 EEE animales dont 3 principales (ragondin, écrevisse de Californie et tortue de Floride).**

Cependant :

- **Pour 20 à 30% absence de : diagnostic, stratégie, de suivi des actions ou évaluation des objectifs ;**
- **Seul 30% des opérations de restauration physique et de continuité prennent en compte le risque de dissémination d'EEE.**

Améliorer la prise en compte des EEE, agir avec méthode et rigueur dans les territoires.

Les outils

Des fiches pratiques pour :

- Sélectionner les espèces flore et faune à gérer ;
- Définir, suivre et évaluer un plan d'actions ;
- Choisir et appliquer des techniques de gestion (manuelles mécaniques, biologiques, innovantes) ;
- Connaître les EEE végétales (25) et animales (15) :
 - Synthèse des connaissances bibliographiques ;
 - Biologie dans l'aire d'introduction (répartition, reproduction, cycle) ;
 - Mode de dispersion et de régénération ;
 - Mécanismes et performances de l'espèce : reproduction végétative, sexuée, compétitivité, sociabilité, toxicité ... ;
 - Impacts négatifs (habitats, espèces, usages, santé).

Éléments retenus par l'agence de l'eau pour l'action des SDAGE.

Avant toutes interventions, mettre en œuvre des plans d'actions pour :

- **Inventorier les EEE à partir des listes des bassins ;**
- **Caractériser et cartographier le stade invasif des populations d'EEE ;**
- **Définir les objectifs (stabilisation, recul, disparition, renoncement) en fonction des dynamiques des populations d'EEE visées ;**
- **Organiser la veille pour les EEE émergentes ;**
- **Préciser la programmation géographique, technique et financière ;**
- **Planifier le suivi et l'évaluation des objectifs de gestion ;**
- **Animer, communiquer et sensibiliser.**

**Echanges et réflexions pour définir les critères d'intervention
du onzième programme de l'agence de l'eau.**



Le bon état écologique, des masses d'eau et des habitats qui leurs sont associés, constitue le meilleur rempart à l'implantation des EEE.

Merci de votre attention

Pectinatella magnifica

